



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-003-2019-08

PUBLIÉ LE 2 AOÛT 2019

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2019-08-02-003 - Décision portant subdélégation de signature du directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France pour l'exercice des missions des services de l'établissement

FranceAgriMer (2 pages)

Page 3

IDF-2019-08-02-002 - Arrêté donnant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand MANTEROLA, directeur régional et interdépartemental par intérim, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France en matière administrative (2 pages)

Page 6

IDF-2019-08-02-004 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand MANTEROLA directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 9

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2019-08-02-003

Décision portant subdélégation de signature du directeur
régional et interdépartemental par
intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile-de-France pour l'exercice des
missions des services de l'établissement FranceAgriMer



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION

Portant subdélégation de signature du directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer

Le directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

- VU** l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars 2009 relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;
- VU** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture ;
- VU** le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de services et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer ;
- VU** le livre VI du code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1^{er}, et notamment les articles R. 621-27 et R. 621-28 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2014, nommant Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, à compter du 15 juillet 2014 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 juillet 2019, reconduisant Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région d'Île-de-France, pour une durée d'un an à compter du 15 juillet 2019 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 juillet 2019 nommant Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental par intérim, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région d'Île-de-France, à compter du 1^{er} août 2019 ;
- VU** la décision du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;
- VU** la convention du 2 mai 2014 passée entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** la décision N° FranceAgriMer/ST/2017/20 du 21 juin 2017 portant délégation de signature de la directrice générale de FranceAgriMer à M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant ;
- VU** la décision préfectorale n° IDF-2019-08-01-003 du 1^{er} août 2019 du représentant territorial de FranceAgriMer, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des

ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée à :

Mme Sylvie PIERRARD, directrice régionale et interdépartementale adjointe, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MANTEROLA, directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, les décisions, instructions, correspondances et conventions, même de délégation, nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale,

M. Filipe SANTOS, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions relevant des affaires générales de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale,

M. Gérôme PIGNARD, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale,

M. Yves GUY, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à M. Filipe SANTOS et à M. Gérôme PIGNARD,

M. Philippe MOREAU, chef du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves GUY, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à M. Filipe SANTOS et à M. Gérôme PIGNARD,

M. Ahmed MASMI, agent du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, en cas d'empêchement de M. Philippe MOREAU, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

Article 2 : la décision de subdélégation n° IDF-2019-03-19-006 du 19 mars 2019 est abrogée.

Article 3 : le directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ainsi qu'aux agents intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que sur le site internet de FranceAgriMer.

Fait à Cachan, le **- 2 AOUT 2019**

Le directeur régional et interdépartemental par intérim
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,


Bertrand MANTEROLA

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2019-08-02-002

Arrêté donnant subdélégation de signature de Monsieur
Bertrand MANTEROLA, directeur régional et
interdépartemental par intérim, de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France en matière
administrative



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTÉ

**donnant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand MANTEROLA
directeur régional et interdépartemental par intérim, de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative**

**Le directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et
de la forêt,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2014, nommant Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, à compter du 15 juillet 2014 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 2019, reconduisant Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région d'Ile-de-France, pour une durée d'un an à compter du 15 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2019-nommant Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental par intérim, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région d'Île-de-France à compter du 1^{er} août 2019,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris n° 2019-08-01-002 du 1er août-2019, portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MANTEROLA, directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 1er août 2019 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur général en chef, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental par intérim, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, chef de service, pour ce qui concerne le secrétariat général. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Patricia PINOT, attachée d'administration, secrétaire générale adjointe.
- M. Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Jonathan SAULNIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de service.
- M. Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Simon COLNÉ, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service.
- M. Jérôme PIGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Christine CHEVEAU, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service.
- Mme Emmanuelle LARIVIERE, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, cheffe du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Dominique DANCE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la cheffe de service.
- Mme Nathalie PIHIER, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Laurence GIULIANI, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, adjointe à la cheffe de service.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2019-04-05-001 du 5 avril 2019 est abrogé.

Article 4 : La directeur régional et interdépartemental par intérim, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le - 2 AOUT 2019

Le directeur régional et interdépartemental par intérim,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,


Bertrand MANTEROLA

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2019-08-02-004

Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur
Bertrand MANTEROLA
directeur régional et interdépartemental par intérim de
l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Ile-de-France, en matière
d'ordonnancement secondaire



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

ARRÊTÉ

**portant subdélégation de signature de Monsieur Bertrand MANTEROLA
directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire**

Le directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2014, nommant Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, à compter du 15 juillet 2014 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 2019, reconduisant Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région d'Île-de-France, pour une durée d'un an à compter du 15 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2019 nommant Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur général en chef, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental par intérim, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région d'Île-de-France, à compter du 1^{er} août 2019,

Vu l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, n° 2019-08-01-001 du 1^{er} août 2019 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MANTEROLA, directeur régional et interdépartemental par intérim, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 1er août 2019 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur général en chef, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental par intérim, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe ;
- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, secrétaire général ;
- Mme Catherine PERICAUD, secrétaire administrative au secrétariat général ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement supérieur et recherche agricoles » (n° 142),
- « Enseignement technique agricole » (n° 143),
- « Economie et développement durable de l'agriculture et de la forêt » (n° 149),
- « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (n° 206),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (n° 215),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333 – action 1),
- « Développement et transfert en agriculture » (n°775).

Ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333 - action 2),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n° 724).

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2019-04-05-002 du 5 avril 2019 est abrogé.

Article 4 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général aux affaires régionales.

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental par intérim, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le - 2 AOUT 2019

Le directeur régional et interdépartemental par intérim,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,


Bertrand MANTEROLA

ANNEXE

Liste des agents du secrétariat général habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus

Filipe SANTOS, secrétaire général,
Patricia PINOT, adjointe au secrétaire général,
Catherine PERICAUD, responsable du pôle comptabilité,
Muriel JAMET, agent du pôle comptabilité.

Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

1) DRIAAF site de Cachan

Secrétariat général (SG)

Régis LEMONNIER, responsable de la mission des systèmes d'information
Aurélié MAZZOLENI, responsable CEPEC
Adel ZIDI, responsable logistique
Nathalie GARRIGUES, responsable et déléguée régionale de la formation continue

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Emmanuelle LARIVIERE, cheffe du service
Dominique DANCE, adjointe à la cheffe de service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service
Simon COLNÉ, adjoint au chef de service

Service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)

Gérôme PIGNARD, chef du service
Christine CHEVEAU, adjointe au chef de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Yves GUY, chef du service
Jonathan SAULNIER, adjoint au chef de service

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Nathalie PIHIER, cheffe de service
Laurence GIULIANI, adjointe à la cheffe de service

Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité au travail
Patricia LALLEMENT, inspectrice santé et sécurité au travail

2) DRIAAF site de Roissy

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP)

Yacine BACHA, chef du poste frontalier de Roissy

Julien GOZARD, adjoint au chef de poste, responsable PEC

3) DRIAAF site de Rungis

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Ludovic DUBOIS, chef de pôle

Zineb HADJOU, adjointe au chef de pôle

Service régional d'information statistiques et économiques (SRISE)

Réseau des nouvelles des marchés (RNM)

Marie-José PETIT, cheffe de pôle

Franck LEMAITRE, adjoint à la cheffe de pôle

Brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire (BNEVP)

Jean-Blaise DAVAINÉ, adjoint du directeur de la BNEVP.